Prestations supplémentaires destinées au DIP

Aides financières pour les fêtes scolaires

Les écoles peuvent soumettre une demande de subvention pour financer tout ou partie d'une fête/manifestation scolaire.

Si elle est acceptée, la subvention est versée sur le compte de l'école contre présentation des documents requis (formulaires, justificatifs de dépenses, etc.).

Fêtes à thèmes (Escalade, Noël, jubilé, etc.)
Une demande de subvention peut être adressée à

Service des écoles
A l'attention de Mme Anne Béguin Ossona
Rue de la Servette 100 - 1202 Genève
fetesdesecoles@ville-ge.ch

La demande de subvention doit indiquer le motif de la demande et présenter un budget précis avec les recettes (vente de pâtisserie, subventions DIP, etc.) ainsi que les dépenses (achat de matériel, cachet d'artiste, etc.). En cas d'acceptation, la décision de subvention et les documents requis sont transmis par courrier signé par Mme Christina Kitsos, Conseillère administrative du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Fêtes décentralisées de fin d'année scolaire
Dès le mois de février, le Service des écoles envoie un courriel aux écoles avec une fiche d'inscription pour les fêtes décentralisées. Les écoles qui s'inscrivent reçoivent une fiche technique à remplir à laquelle elles peuvent joindre une demande de subvention (voir fête à thème).

Fête des écoles, frais de cortège
Une demande d'aide financière pour les dépenses liées aux bricolages réalisés sur le thème de la Fête des écoles peut être adressée à

Service des écoles
A l'attention de Mme Anne Béguin Ossona
Rue de la Servette 100 - 1202 Genève
fetesdesecoles@ville-ge.ch

Les tickets de caisses originaux doivent être joints au courrier avec indication du montant total dépensé.